

4. PLAN DE COMMUNICATIONS

1. FONCTION

Sensibiliser davantage les employés et les clients d'MAECI à la nécessité du développement durable.

2. RESPONSABILITÉ

JEN doit élaborer et mettre en oeuvre un programme de communications qui respecte les exigences du Plan de gestion de l'environnement.

3. CONTEXTE

L'expérience acquise dans les secteurs public et privé révèle que le soutien accordé par les employés et les clients est primordial pour l'application de bonnes pratiques de gestion de l'environnement.

Les mesures prises par MAECI pour accroître la sensibilisation à l'environnement incluent l'adoption d'un éco-logo ministériel, la mise sur pied d'un programme d'événements mensuels à caractère écologique à l'édifice Pearson, la publication de «trucs écologiques» dans les bulletins ministériels, et différentes activités dans les postes à l'étranger.

4. PRIORITÉS

Élaborer et mettre en oeuvre un programme de communications qui permette d'atteindre les objectifs du Plan de gestion de l'environnement. (JEN/BCC)

Préparer des troupes d'information en matière de sensibilisation à l'environnement à l'intention des postes à l'étranger. (JEN)

Faire connaître les mesures «écologiques» prises par MAECI jusqu'à maintenant. (JEN/BCC)